



Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

PROCÈS-VERBAL

Conseil du Jeudi 5 Octobre 2023

Convocation en date du 28 septembre 2023

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, Maire de la commune

Membres présents : Mme Nathalie BEDIER et Mme Laurence DAGUIN, Adjointes,
Mme Clarisse GADBIN, Mme Solène GUERIN, Mme Gaëlle LOUAISIL
Mr Julien LEBLANC, Mr Anthony SABIN

Membres absents excusés : Mme Martine PIQUET, Mr Franck POIRIER

Membres absents : Mr Yves COURNE

Secrétaire de séance : Mme Laurence DAGUIN

Ordre du jour :

- *Courrier école publique Jean Jaurès de Cossé le Vivien
- *Développement éolien terrestre sur le Pays de Craon
- * Questions diverses : Illumination de Noël, Terre de jeux 2024 et arbre des naissances

Ouverture de la séance 20h00

Approbation du compte rendu de la réunion du 6 juillet 2023

Le maire demande de bien vouloir ajouter un sujet à l'ordre du jour :

Vente Algeco chantier au garage

Accepté à l'unanimité par le Conseil.

N° 2023-21 : Demande versement de frais de scolarité école Cossé le Vivien

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Mairie de Cossé le Vivien demandant des frais de scolarité pour l'année 2022/2023. En effet, un enfant de Saint Michel de la Roë est scolarisé à l'école publique Jean Jaurès à Cossé le Vivien.

La somme de 2082,51€ nous est demandée car l'enfant se trouve en très petite section. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune est en RPIC, pour les enfants de notre commune, avec Saint Aignan Sur Roë. Le montant départemental du coût d'un enfant scolarisé en primaire est de 431 € et un élève de maternelle 1472 €.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas financer la scolarité de cet enfant à Cossé le Vivien
- autorise monsieur le Maire à faire un courrier au Maire de Cossé le Vivien afin de lui expliquer ce refus.

N° 2023-22 : Vente algeco chantier au garage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté en début d'année une cabane de chantier (n° INV 2023-01) au prix de 3 600 € TTC, avec en plus le transport pour la somme de 378 €. Il est actuellement placé sur le terrain du Garage professionnel.

Le propriétaire du garage professionnel situé dans le bourg demande l'acquisition de cet algeco.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de vendre la cabane de chantier pour un montant de 3 600 € TTC
- demande le paiement du transport pour un montant de 378 € TTC
- autorise monsieur le Maire à demander à la trésorerie les opérations nécessaires afin de retirer le bien de l'inventaire.

N° 2023-23 : Développement éolien terrestre sur le Pays de Craon

Monsieur le Maire présente la cartographie pour le développement éolien terrestre sur le pays de Craon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- demande un vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :
8 votants : 2 avis favorables 6 avis défavorables
- le Conseil Municipal émet donc un avis défavorable au projet de développement éolien terrestre sur la Commune de Saint Michel de la Roë, commune du Pays de Craon.

Questions diverses :

- Terre de jeux 2024 : à la Rincerie le 15 juin
- Illumination du bourg pour les fêtes de Noël le 2 décembre
- Arbre des naissances 2023 : Hêtre commun

Levée de séance à 22 h 00

La secrétaire de séance
Laurence DAGUIN



Le Maire,
Pierrick GILLES



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

| | |
|--|----------|
| Délibération n°2023-21 : demande participation frais scolarité Cossé le Vivien | Refusée |
| Délibération n°2023-22 : vente algeco chantier au garage | Acceptée |
| Délibération n°2023-23 : développement folien terrestre pays de Craon | Refusée |